

Association Court-circuit

- *Des paysans en prise avec leur terre* -

CHARTRE

Les membres fondateurs de l'association Court circuit ont souhaité mettre en place dès sa création une charte sur les modes de production et de commercialisation respectant les buts premiers de l'association, c'est-à-dire la mise en valeur de :

- La sauvegarde et la valorisation des races locales à faibles effectifs et des variétés anciennes si possible locales,
- La viabilité économique de leur exploitation qui repose sur l'autonomie et un volume de production limité
- L'agriculture responsable vis-à-vis de son environnement économique, social et écologique
- Le maintien de la biodiversité

La charte s'impose de fait à tout nouvel adhérent.

Il est convenu entre les 2 parties :

- L'adhérent dénommé
dont la ferme est sise à
d'une part
- et
- L'Association Court-circuit, représentée par son président
- d'autre part

Le respect des points listés ci-après (pages 2 et 3) permettant la mise en œuvre des buts et objets de l'association

Cette charte sera révisée régulièrement, notamment à chaque entrée d'un nouvel adhérent proposant une production différente (apiculture, maraîchage, pain, cidre, ..)

Fait le :

A :

L'adhérent :

.....

Le Président de Court-circuit :

.....

Engagement de l'adhérent :

Le paysan adhérent à Court-circuit s'engage à :

Considérations générales :

- Respecter les choix des autres adhérents dans le cadre de la présente charte,
- Venir en aide aux autres adhérents si besoin et dans la mesure des possibilités,

Modes de production :

- Rechercher l'autonomie de l'exploitation,
- Respecter un volume de production limité par UTH :
 - 25 à 30000 litres en lait transformé (et 5-6 charcutiers par 30000l)
 - 30 à 35 vaches en viande bovine
 - 8 à 10 truies naisseur-engraisseur en viande porcine
 - 200 à 250 brebis en viande ovine
 - 2500 à 3500 volailles équivalents poulets
- Adhérer aux différents programmes de sauvegarde des races ou variétés concernées,
- Respecter et utiliser la race ou variétés concernées au travers de ses aptitudes traditionnelles :
 - ◆ Mixité et rusticité pour les races,
 - ◆ Saisonnalité et rusticité pour les légumes
- Ne pas utiliser d'engrais chimiques ni de produits phytosanitaires de synthèse,
- Ne pas produire de cultures OGM, ni utiliser de produits OGM,
- Ne pas effectuer d'irrigation ni de drainage systématique,
- Ne pas utiliser de fumier d'élevage industriel ni de boues d'épuration,
- Ne pas utiliser de farines ou graisses animales dans l'alimentation animale,
- Maintenir ou augmenter le maillage bocager, si possible en haie sur talus (favorisant ainsi un écosystème plus riche), maintenir et/ou recréer des mares,
- Installer des prairies multi espèces de moyenne ou longue durée,
- Privilégier le pâturage en plein air,
- Ne pas utiliser d'ensilage (enrubanné possible en dépannage)
- Prévoir une surface de bâtiments en adéquation avec le bien être de l'espèce concernée,
- Utiliser la prévention au niveau vétérinaire,
- Rapprocher si possible les modes de finition des mêmes types d'animaux, ceci afin de pouvoir échanger, le cas échéant une partie de la clientèle
- Programmer son offre de produits auprès de Court-circuit, notamment quand il y a des produits similaires

Modes de commercialisation :

- Commercialiser une partie essentielle de sa production en remise directe, d'abord localement
- Rapprocher les résultats de modes de découpe (apparence, emballage), notamment quand plusieurs producteurs utilisent une même race ou un même produit supposé,

- Se conformer aux choix faits collectivement au sein de l'association au sujet de dénomination de produit, notamment quand plusieurs producteurs utilisent une même race ou un même produit supposé,
- Harmoniser les prix unitaires dans le cas de productions similaires
- Mettre en avant la typicité du produit liée à la race ou variété élevée ou produite,
- Ne pas rester fermé à l'étude d'un mode de commercialisation commun, étape ultime des objectifs de l'association

Communication :

- Mettre les éléments clé de son système d'exploitation ainsi que ses résultats technico économiques à disposition de l'association dans le but de :
 - ◆ Echanger avec des structures similaires,
 - ◆ Fournir des informations à des paysans (ou futurs) ayant une approche commune,
 - ◆ Créer des outils de communication
- Mettre en avant la démarche Court-circuit auprès du public, des médias et des élus
- Communiquer individuellement en adéquation avec la communication de l'association,
- Participer à l'information régulière du réseau de clientèle des évènements qui surviennent sur la ferme
- Contribuer à l'organisation (ou participation à) de manifestations liées à la démarche de Court-circuit

Court-circuit s'engage à :

Considérations générales :

- Réunir régulièrement les membres de Court-circuit
- Respecter les choix individuels dans le respect de la présente charte
- Montrer que des paysans, engagés dans une économie relocalisée, empruntent un certain chemin qui vise notamment à renouveler le lien producteur consommateur, que ce dernier soit rural ou citadin
- Mettre en place un comité de suivi

Commercialisation :

- Réaliser un fichier client commun
- Etudier la mise en œuvre d'un outil de commercialisation commun graduel

Communication :

- Mettre en avant la démarche Court-circuit auprès du public, des médias et des élus (par l'organisation de manifestations, conférences de presse, participation à manifestations organisées par structures amies, conférences,..)
- Mettre en place les outils individuels et collectifs de communication de l'association
- Appuyer l'adhérent dans sa démarche de communication
- Assurer une information régulière du réseau de clientèle

Période transitoire :

Le paysan signataire s'engage également à faire évoluer les points suivants dans les 2 années qui suivent la date de signature de la présente charte :

-
-
- Sans objet (*entourer le cas échéant*)